

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2014/005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84300 TAILLADES

SEANCE DU 30 AVRIL 2014

| | |
|--------------------|---|
| SYNDICS TITULAIRES | 6 |
| QUORUM | 4 |
| SYNDICS PRESENTS | 5 |
| VOTES POUR | 5 |
| VOTES CONTRE | 0 |
| ABSTENTIONS | 0 |

PRESENTS : Mr Dominique Pierre Président

Syndic titulaire : PONCET Norbert – PECOULT Jocelyn -- Excusé
CALVIERE Gérard – PELISSIER Laurence – DEVINE Marc

Syndic suppléant : LIENS Charles – OLIVIER Denis -
Excusé LIENS Edmond

L'an deux mille quatorze et le trente avril, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

=====

LE SYNDICAT :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013 statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation.

Constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de - 33 641.64 euros.

Il est rappelé le résultat excédentaire de l'exercice 2012 soit : 393 282.75 euros

RECONNAIT

Que les recettes et les dépenses de l'exercice clos ont été régulièrement affectées et sont exactement reportées. Que les dépenses ordonnancées sont renfermées dans les limites des fonds alloués au budget et autorisations spéciales.

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation de l'excédent reporté, section de fonctionnement :

002 : excédent en section de fonctionnement : 68 674.61 euros

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

